

LETTRE INFO | N°4

COMITÉ DE COORDINATION DES CMCAS

POUR DES AIDES SOCIALES PLUS JUSTES !



La CGT revendique de nouveaux droits auprès de l'État et des entreprises. Quand les réponses existantes ne suffisent pas à couvrir les besoins du plus grand nombre, la CGT prend ses responsabilités en mettant en place des aides complémentaires aux dispositifs légaux. **Objectif : plus de justice, plus d'équité, plus de solidarité. Des évolutions concrètes pour améliorer le quotidien des bénéficiaires tout au long de leur vie.**

Aide familiale à la petite enfance (AFPE)

- Nouveau barème plus équitable avec une amélioration de la prise en compte des besoins.
- Augmentation de la participation des Activités Sociales.
- **Application** : 1^{er} octobre 2025.

Aide à l'autonomie des jeunes (AAJ)

- Augmentation du plafond de 10%.
- Plafond relevé à un coefficient de 27 000, rend l'aide accessible à plus de bénéficiaire.
- **Application** : 1^{er} octobre 2025.

Plan d'aide pour prévenir de la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile (OSCAR)

- **Forfait prévention augmenté** : de 300 € à 450 €.
- **Participation étendue** : de 7h à 10h par mois.
- **Application** : à partir du 1^{er} octobre 2025.

Téléassistance

- **Nouvelle grille de participation** : 45 %, 70 % et 90 % de la facture.
- **Application** : mise en œuvre dès faisabilité technique, précision à venir.

RAPPEL

SPÉCIAL OUTRE-MER

Depuis le 1^{er} janvier 2025, pour tenir compte du coût de la vie dans les Pays d'outre-mer, le revenu brut global des agents en activité est minoré de 20%, pour permettre une participation accrue de la CCAS aux aides seniors.



La CGT agit pour que personne ne soit laissé de côté.

Des aides sociales renforcées, plus justes et adaptées aux réalités de chacun·e, c'est notre engagement.

Fiers d'être utiles, fiers d'être solidaires !

NOS ACTIVITÉS SOCIALES.
VIVANTES. IRREMPLAÇABLES.
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE



JUILLET 2025